

Présents (10)

Philippe POGU, Virginie BLUM, Yves BOEHM, Lucas CHAPELOT, Vincent FREY, Claudie GREVET, Olivier GUENIN, Mauricette JOLY, Sylvie MARCHESIN, Vincent MAYER

Absents excusés (3)

Jean-Pierre GEROMEY, Jean-Luc LEGALLAIS, Xavier WACK

Table des matières

1/ Subvention VTT	1
2/ Répartition des quotas sportifs pour le championnat de ligue MD 2022	2
3/ GREF	2
4/ Site internet	2
5/ Ukraine.....	2
6/ Règlement des compétitions LGECO	2
7/ Cas des courses à étape	2

1/ Subvention VTT

Une demande de subvention pour le MTBO camp qui se déroulera au Danemark en avril 2022 a été adressée à la ligue pour deux athlètes. Bien que la FFCO subventionne le VTTO, le stage MTBO n'a pas été budgété. L'argument principal soulevé par les athlètes est que ce type de stage vaut comme stage de préparation, car la plupart des nations importantes sur la scène internationale du VTT'O et leurs athlètes y seront présents. Ils y trouvent donc une réelle adversité qui peut leur permettre d'affiner leur préparation en vue des grands rendez-vous.

Cette demande d'aide a été adressée aux ligues où des athlètes du groupe France VTT'O sont licenciés ainsi qu'à la FFCO. La FFCO a répondu favorablement en accordant une aide annuelle de 600 euros pour les coureurs élites et 200 euros pour les athlètes juniors.

Ayant connaissance de ces éléments, le comité directeur a pris une décision. Conformément au choix fait pendant l'année d'aider nos jeunes à accéder au haut-niveau et au vu de l'aide accordée par la FFCO, le comité directeur décide d'accorder 30 % (hors frais d'inscription) pour les stages « personnels » haut niveau recommandé et subventionné par la fédération pour les jeunes et étudiants jusque 25 ans. Cette aide sera accordée aux demandeurs dans la limite du budget disponible et avec un regard d'équité.

Ce qui équivaut à une aide de 150 euros accordée pour ce stage à l'athlète junior.

Compte-rendu de réunion - samedi 19 mars 2022

2/ Répartition du quota sportif pour le championnat de ligue MD 2022

Conformément à la décision prise en réunion de comité directeur en date du 21 février, le comité directeur examine le nombre d'inscrit par catégorie afin de valider une répartition équitable des 18 places qualificatives supplémentaires accordées pour ce championnat.

Chez les femmes, une place qualificative supplémentaire est accordée pour les catégories D12, D14, D16, D18, D20, D50 et D55 ainsi que deux places en D21.

Chez les hommes, une place qualificative supplémentaire est accordée pour les catégories H12, H40, H45, H50 et H55 ainsi que deux places en H16 et H21.

3/ GREF

Le cas de l'absence d'une jeune du GREF et de son éventuel remboursement est discuté. Etant donné que l'intention de prévenir en avance est actée et que les règles n'étaient qu'en cours d'élaboration à ce moment, le CD décide de ne pas facturer cette absence.

Rappel : Pour tous les jeunes engagés au GREF, la facture est envoyée en début de semestre et les éventuels remboursements sont traités en fin de semestre. Pour aboutir à un remboursement, seule une information d'absence adressée à la ligue et au responsable de la commission jeunes préalablement à la tenue du stage et pour un cas de force majeure peut conduire à un remboursement.

4/ Site internet

L'idée d'un nouveau site plus accessible et plus visuel au niveau régional est abordée afin d'améliorer la visibilité de notre sport. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de CD. Il sera important de définir nos besoins et objectifs à ce sujet.

5/ Ukraine

La guerre en Ukraine est abordée. Quelles actions peut-on faire pour soutenir la population ? L'idée d'un soutien pour permettre l'accès au sport des futurs réfugiés est abordée. Nous en reparlerons lors d'une prochaine réunion de CD.

6/ Règlement des compétitions LGECO

Il pourrait être recommandé de proposer des violets courts pour les départementales au CN lors de la prochaine mise à jour de notre règlement des compétitions LGECO.

7/ Cas des courses à étapes

Depuis cette année, les courses à étape ne sont plus considérées comme courses nationales. Ce point sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion